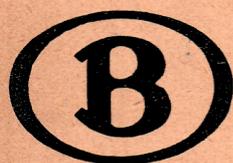


S. N. C. B.

Direction
DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DE LA
SIGNALISATION



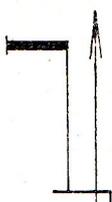
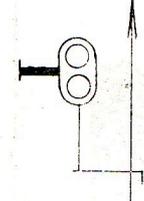
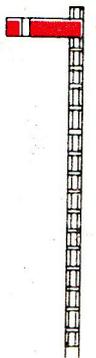
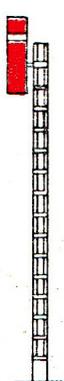
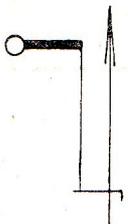
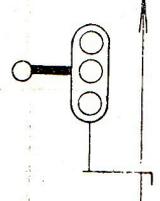
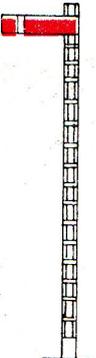
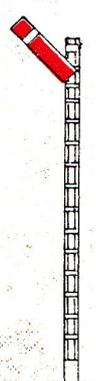
Annexe I au Règlement Général
de la Signalisation

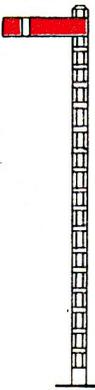
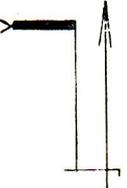
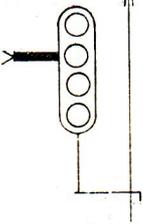
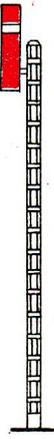
(R. G. S.)

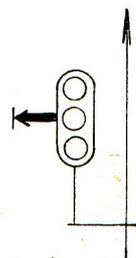
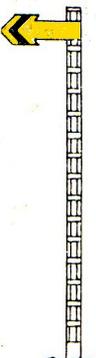
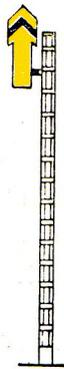
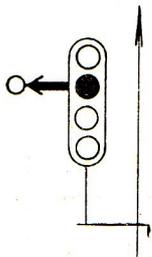
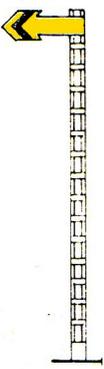
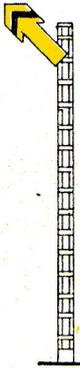
1948

A.

Signalisation à 3 positions.

Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle		Positions et formes réelles des signaux			Signification
	Signalisation ordinaire	Signalisation lumineuse	ordinaires		lumineux de jour et de nuit	
			de jour	de nuit		
1						Arrêt.
						
2						Arrêt.
						

Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle		Positions et formes réelles des signaux			Signification
	Signalisation ordinaire	Signalisation lumineuse	ordinaires		lumineux de jour et de nuit	
			de jour	de nuit		
3						Arrêt.
						Passage mais le signal d'arrêt suivant est <i>fermé</i> .
	Signal d'arrêt et d'avertissement 0°-45°-90°					Passage et le signal d'arrêt suivant est <i>ouvert</i> .

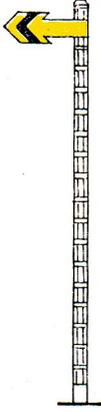
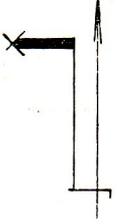
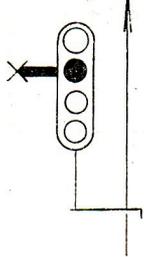
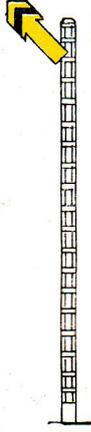
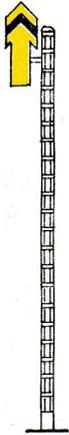
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle		Positions et formes réelles des signaux			Signification
	Signalisation ordinaire	Signalisation lumineuse	ordinaires		lumineux de jour et de nuit	
			de jour	de nuit		
4						<p>Passage à l'avertisseur mais le signal d'arrêt suivant est <i>fermé</i>.</p>
						<p>Passage à l'avertisseur et le signal d'arrêt suivant est <i>ouvert</i>.</p>
5						<p>Passage à l'avertisseur mais le signal d'arrêt suivant est <i>fermé</i>.</p>
						<p>Passage à l'avertisseur et le signal d'arrêt suivant est <i>ouvert</i>.</p>

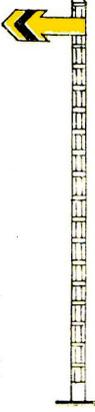
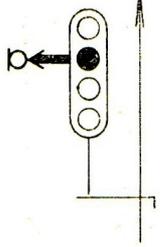
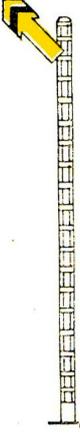
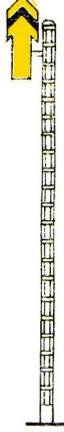
**Signal avertisseur.
0°-90°.
précédant**

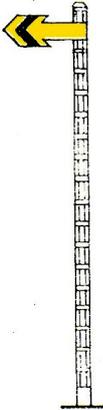
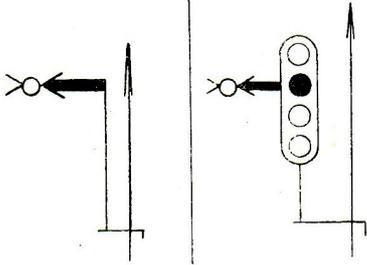
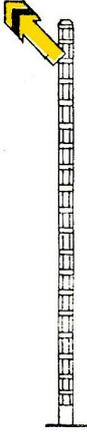
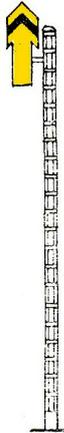
ou bien : un signal d'arrêt ordinaire;
ou bien : un chandelier de bifurcation symétrique dont toutes les branches peuvent être parcourues à la vitesse admise sur le tronc commun.

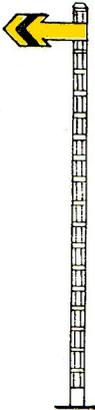
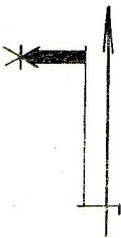
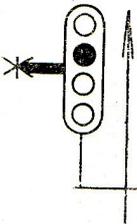
**Signal avertisseur.
0°-45°.
précédant**

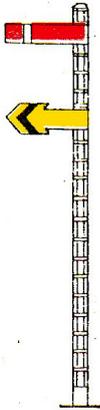
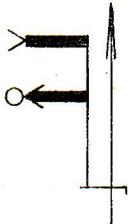
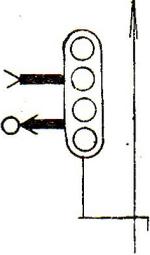
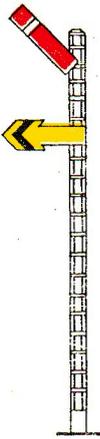
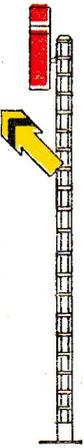
ou bien : un signal représenté au n° 2.
ou bien : un signal à numéros;
ou bien : un signal chandelier à mâtereaux égaux couvrant une bifurcation symétrique dont aucune branche ne peut être parcourue à la vitesse admise sur le tronc commun;

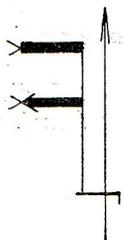
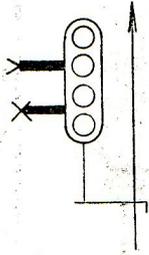
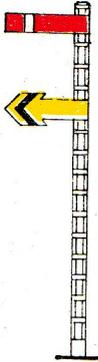
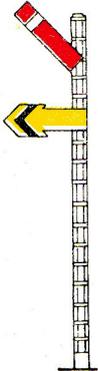
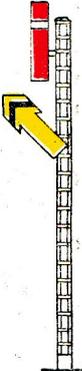
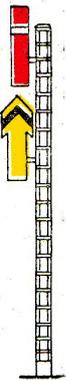
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle		Positions et formes réelles des signaux			Signification
	Signalisation ordinaire	Signalisation lumineuse	ordinaires		lumineux de jour et de nuit	
			de jour	de nuit		
6						Passage à l'avertisseur mais le signal d'arrêt suivant est <i>fermé</i> .
						Passage à l'avertisseur: le 1 ^{er} signal d'arrêt suivant est <i>ouvert</i> ; le 2 ^{me} signal d'arrêt suivant est <i>fermé</i> .
	Signal avertisseur 0°-45°-90° précédant deux signaux d'arrêt consécutifs se suivant à une distance inférieure à la distance de répétition minimum imposée sur la ligne intéressée.					Passage à l'avertisseur et les deux signaux d'arrêt suivants sont <i>ouverts</i> .

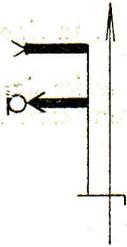
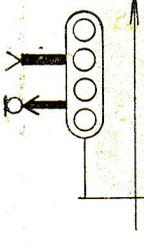
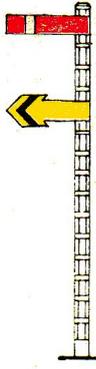
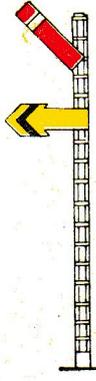
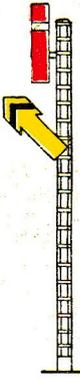
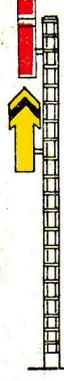
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle		Positions et formes réelles des signaux			Signification
	Signalisation ordinaire	Signalisation lumineuse	ordinaires		lumineux de jour et de nuit	
			de jour	de nuit		
7						Passage à l'avertisseur mais le signal de bifurcation suivant est <i>fermé</i> .
						Passage à l'avertisseur mais le signal de bifurcation suivant est <i>ouvert</i> pour une voie parcourue à vitesse réduite ou pour garage direct.
	Signal avertisseur 0°-45° ou 0°-90° précédant un chandelier à mâtures inégaux.					Passage à l'avertisseur le signal de bifurcation suivant est <i>ouvert</i> pour une voie parcourue à vitesse normale.

Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle		Positions et formes réelles des signaux			Signification
	Signalisation ordinaire	Signalisation lumineuse	ordinaires		lumineux de jour et de nuit	
			de jour	de nuit		
8						Passage à l'avertisseur le signal de bifurcation suivant est <i>fermé</i> .
						Passage à l'avertisseur le signal de bifurcation suivant est <i>ouvert</i> ; ou bien : pour une voie parcourue à vitesse réduite ou pour garage direct; ou bien : pour la voie parcourue à vitesse normale mais sur laquelle le signal d'arrêt suivant la bifurcation est <i>fermé</i> .
	Signal avertisseur 0°-45° ou 0°-45°-90° précédant un chandelier à mâtures inégaux suivi, sur la voie parcourue à vitesse normale d'un signal d'arrêt placé à une distance inférieure à la distance de répétition minimum imposée sur la ligne intéressée.					Passage à l'avertisseur le signal de bifurcation suivant est <i>ouvert</i> pour la voie parcourue à vitesse normale, le signal d'arrêt qui suit étant également <i>ouvert</i> .

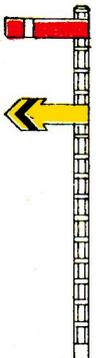
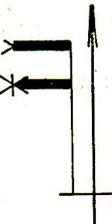
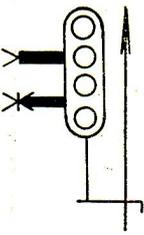
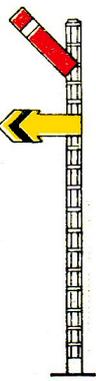
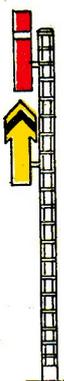
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle		Positions et formes réelles des signaux			Signification
	Signalisation ordinaire	Signalisation lumineuse	ordinaires		lumineux de jour et de nuit	
			de jour	de nuit		
9						Passage à l'avertisseur. Le signal de bifurcation suivant est <i>fermé</i> .
						Passage à l'avertisseur. Le signal de bifurcation suivant est <i>ouvert</i> , pour la voie parcourue à vitesse normale sur laquelle le signal d'arrêt suivant est <i>fermé</i> .
	<p>Signal avertisseur 0°-90° ou 0°-45°-90°</p> <p>précédant un chandelier à mâtures égaux, les 2 branches étant parcourues à vitesse normale, mais suivi, sur une des branches au moins, d'un signal d'arrêt placé à une distance inférieure à la distance de répétition minimum imposée sur la ligne intéressée.</p>					Passage à l'avertisseur. Le signal de bifurcation suivant est <i>ouvert</i> pour une des 2 voies parcourues à vitesse normale. S'il s'agit de celle sur laquelle le chandelier est suivi d'un signal d'arrêt placé à une distance inférieure à la distance de répétition, celui-ci est également <i>ouvert</i> .

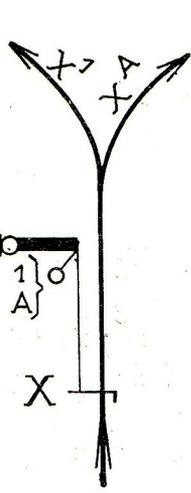
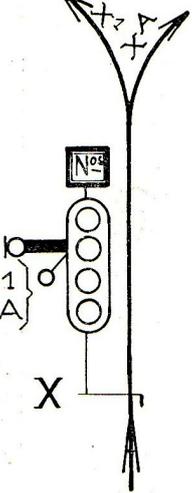
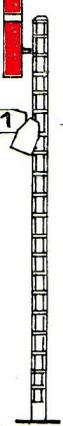
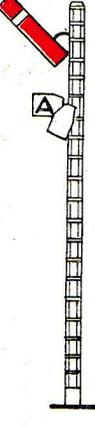
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle		Positions et formes réelles des signaux			Signification
	Signalisation ordinaire	Signalisation lumineuse	ordinaires		lumineux de jour et de nuit	
			de jour	de nuit		
10						Arrêt.
						Passage au signal combiné. Signal d'arrêt suivant est <i>fermé</i> .
	<p>Signal combiné avec avertisseur 0°-45°</p> <p>précédant ou bien : un signal représenté au n° 2. ou bien : un signal à numéros; ou bien : un chandelier à mâtereaux égaux couvrant une bifurcation symétrique dont aucune branche ne peut être parcourue à la vitesse admise sur le tronçon commun;</p>					Passage au signal combiné. Signal d'arrêt suivant est <i>ouvert</i> .

Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle		Positions et formes réelles des signaux			Signification
	Signalisation ordinaire	Signalisation lumineuse	ordinaires		lumineux de jour et de nuit	
			de jour	de nuit		
11	  <p>Signal combiné avec avertisseur 0°-45°-90°</p> <p>précédant 2 signaux d'arrêt consécutifs se suivant à une distance inférieure à la distance de répétition minimum imposée sur la ligne intéressée.</p>					Arrêt.
						Passage au signal combiné. Le premier signal d'arrêt suivant est <i>fermé</i> .
						Passage au signal combiné. Le premier signal d'arrêt suivant est <i>ouvert</i> . Le second signal d'arrêt suivant étant <i>fermé</i> .
						Passage au signal combiné. Les deux signaux d'arrêt suivants sont <i>ouverts</i> .

Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle		Positions et formes réelles des signaux			Signification
	Signalisation ordinaire	Signalisation lumineuse	ordinaires		lumineux de jour et de nuit	
			de jour	de nuit		
12	  <p align="center">Signal combiné avec avertisseur 0°-45° ou 0°-90° précédant un chandelier à mâte-reaux inégaux.</p>					Arrêt.
						Passage au signal combiné. Le signal d'arrêt suivant est <i>fermé</i> .
						Passage au signal combiné. Le chandelier de bifurcation est ouvert pour une voie parcourue à vitesse réduite ou pour garage direct.
						Passage au signal combiné. Le chandelier de bifurcation est <i>ouvert</i> pour une voie parcourue à vitesse normale.

Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle		Positions et formes réelles des signaux			Signification
	Signalisation ordinaire	Signalisation lumineuse	ordinaires		lumineux de jour et de nuit	
			de jour	de nuit		
13						Arrêt.
						Passage au signal combiné. Le signal de bifurcation suivant est <i>fermé</i> .
	Signal combiné avec avertisseur 0°-45° ou 0°-45°-90° précédant un chandelier de bifurcation à mâtereaux inégaux suivi sur la voie parcourue à vitesse normale d'un signal d'arrêt se trouvant à une distance inférieure à la distance de répétition minimum imposée sur la ligne intéressée.					Passage au signal combiné. Le signal de bifurcation suivant est <i>ouvert</i> ; <i>ou bien</i> : pour une voie parcourue à vitesse réduite ou pour garage direct; <i>ou bien</i> : pour la voie parcourue à vitesse normale sur laquelle le signal suivant est <i>fermé</i> .
						Passage au signal combiné et passage à la bifurcation par la voie parcourue à vitesse normale sur laquelle le signal d'arrêt suivant est <i>ouvert</i> .

Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle		Positions et formes réelles des signaux			Signification
	Signalisation ordinaire	Signalisation lumineuse	ordinaires		lumineux de jour et de nuit	
			de jour	de nuit		
14						Arrêt.
						Passage au signal combiné. Le signal de bifurcation suivant est <i>fermé</i> .
	Signal combiné avec avertisseur 0°-90° ou 0°-45°-90° précédant un chandelier de bifurcation à mâtereaux <i>égaux</i> (sans ralentissement) suivi sur l'une des branches au moins d'un signal d'arrêt ne se trouvant pas à la distance de répétition minimum imposée sur la ligne intéressée.					Passage au signal combiné. Le signal de bifurcation suivant est ouvert pour la voie sur laquelle se trouve un second signal d'arrêt <i>fermé</i> ne se trouvant pas à la distance de répétition réglementaire.
						Passage au signal combiné. Le signal de bifurcation suivant est ouvert. Ou bien : pour la voie sur laquelle se trouve un deuxième signal d'arrêt <i>ouvert</i> ne se trouvant pas à la distance réglementaire. Ou bien : pour l'autre voie.

Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle		Positions et formes réelles des signaux			Signification
	Signalisation ordinaire	Signalisation lumineuse	ordinaires		lumineux de jour et de nuit	
			de jour	de nuit		
15						Arrêt.
						Passage vers voie 1.
						Passage vers voie A. Eventuellement, d'autres numéros sont utilisés si le signal donne accès à plus de 2 voies.

Signal de direction à numéros
0°-45° ou 0°-90°

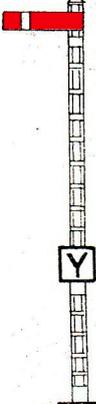
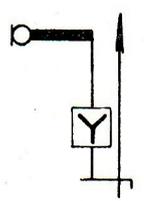
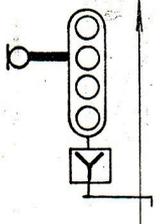
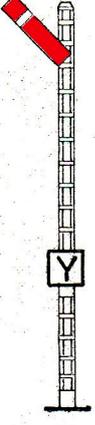
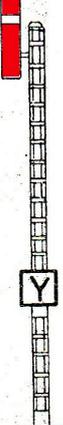
La direction est donnée par des numéros ou des lettres.

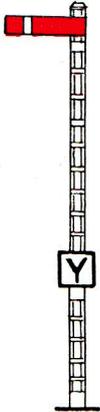
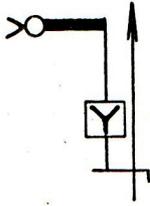
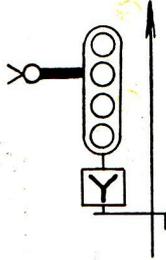
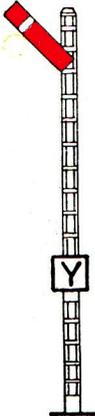
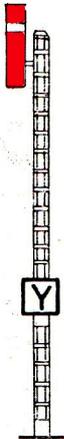
N. B. — Le signal peut être à 2 ou 3 positions, simple ou combiné.

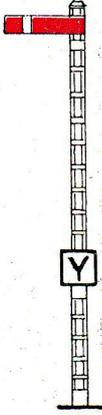
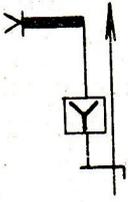
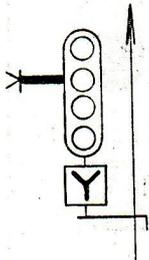
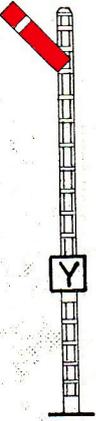
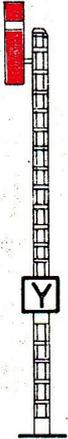
Arrêt.

Passage vers voie 1.

Passage vers voie A.
Eventuellement, d'autres numéros sont utilisés si le signal donne accès à plus de 2 voies.

Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle		Positions et formes réelles des signaux			Signification
	Signalisation ordinaire	Signalisation lumineuse	ordinaires		lumineux de jour et de nuit	
			de jour	de nuit		
16						Arrêt.
						Passage vers une voie en impasse ou vers une voie de garage direct ou vers une voie principale sur laquelle se trouve un signal d'arrêt dont le machiniste ne rencontrera pas l'avertisseur.
	Signal d'arrêt et de direction. 0°-45° ou 0°-90°.					Passage vers une voie principale sur laquelle se trouve un signal d'arrêt dont le machiniste rencontrera l'avertisseur.

Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle		Positions et formes réelles des signaux			Signification
	Signalisation ordinaire	Signalisation lumineuse	ordinaires		lumineux de jour et de nuit	
			de jour	de nuit		
17						Arrêt.
						Passage vers une voie en impasse, ou vers une voie de garage direct ou une voie principale sur laquelle se trouve un signal d'arrêt dont le machiniste ne rencontrera pas l'avertisseur, ou une voie principale sur laquelle se trouve un signal d'arrêt <i>fermé</i> dont le signal ci-contre constitue l'avertisseur.
	Signal d'arrêt et de direction 0°-45° ou 0°-45°-90°					Passage vers une voie principale sur laquelle se trouve un signal d'arrêt <i>ouvert</i> , dont le signal ci-contre est l'avertisseur.

Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle		Positions et formes réelles des signaux			Signification
	Signalisation ordinaire	Signalisation lumineuse	ordinaires		lumineux de jour et de nuit	
			de jour	de nuit		
18						Arrêt.
						Passage vers une voie principale sur laquelle se trouve un signal d'arrêt fermé, dont le signal ci-contre constitue l'avertisseur.
	Signal d'arrêt et de direction 0°-90° ou 0°-45°-90°					Passage vers une voie principale sur laquelle se trouve un signal d'arrêt dont le machiniste rencontrera l'avertisseur, ou vers une voie principale sur laquelle se trouve un signal d'arrêt ouvert dont le signal ci-contre constitue l'avertisseur.

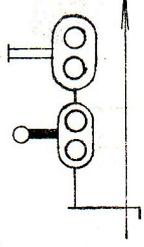
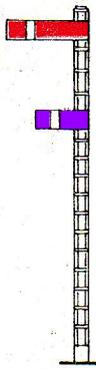
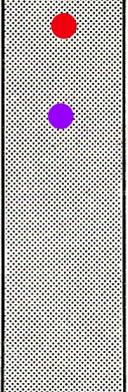
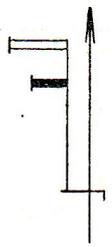
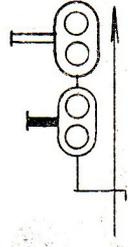
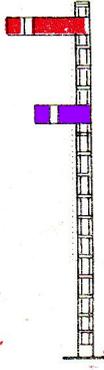
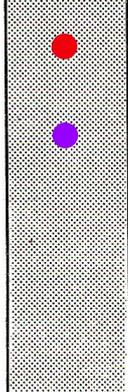
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle		Positions et formes réelles des signaux			Signification
	Signalisation ordinaire	Signalisation lumineuse	ordinaires		lumineux de jour et de nuit	
			de jour	de nuit		
19						Arrêt.
						Passage vers voie de gauche.
						Passage vers voie de droite.

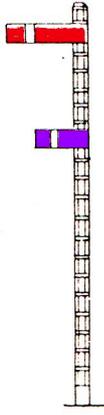
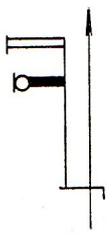
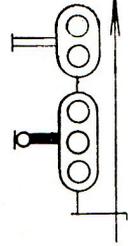
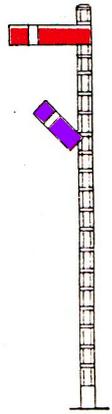
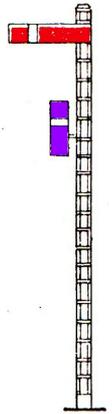
**Signal de direction «chandelier»
0°-90°**

La direction est donnée par des palettes placées à des niveaux différents ou au même niveau, suivant le régime des lignes. Il peut y avoir 3 mâtereaux. Le signal de chacun des mâtereaux peut être à 2 ou à 3 positions : simple ou combiné.

Le signal du petit mâtereau peut être à numéros.

Si le signal du petit mât donne accès à une voie de garage direct il prend la position 45° (feu jaune) au lieu de 90° (feu vert).

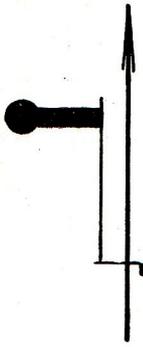
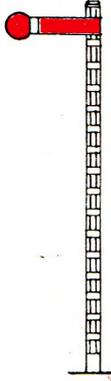
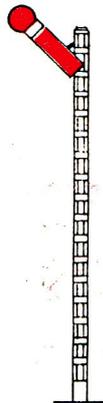
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle		Positions et formes réelles des signaux			Signification
	Signalisation ordinaire	Signalisation lumineuse	ordinaires		lumineux de jour et de nuit	
			de jour	de nuit		
20	 				Arrêt.	
						<p>Signal de manœuvre. 0°-45°.</p>
21	 				Arrêt.	
						<p>Signal de garage par rebroussement 0°-90°.</p>

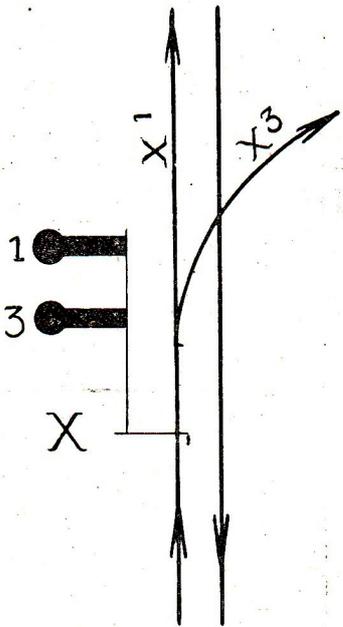
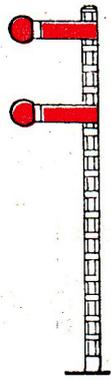
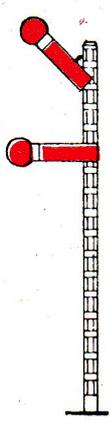
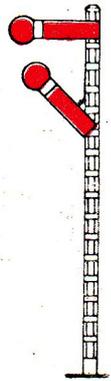
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle		Positions et formes réelles des signaux			Signification
	Signalisation ordinaire	Signalisation lumineuse	ordinaires		lumineux de jour et de nuit	
			de jour	de nuit		
22						Arrêt.
						manœuvre autorisée : ou bien passage : — pour entrée sur une voie occupée; — pour entrée sur une voie de garage direct d'une gare intermédiaire d'une ligne à voie unique; — pour mise à quai d'un train qui doit dépasser le signal de block fermé.
	Signal de manœuvre et de garage par rebroussement 0°-45° ou 0°-90°					Passage pour garage par rebroussement.

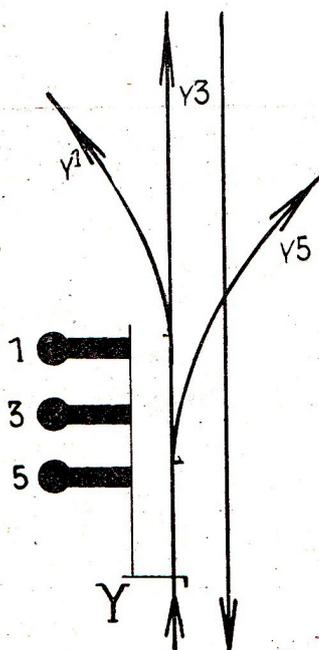
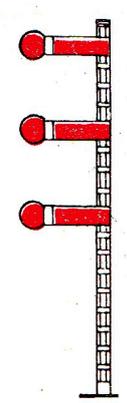
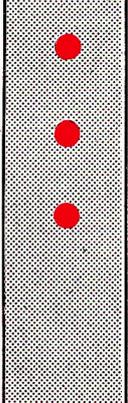
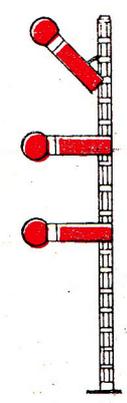
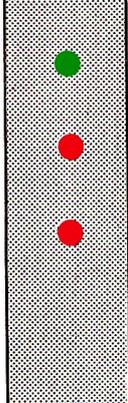
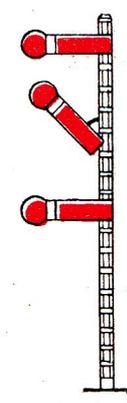
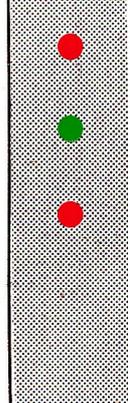
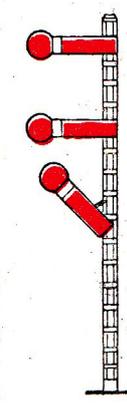
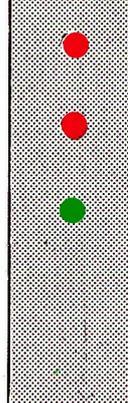
B.

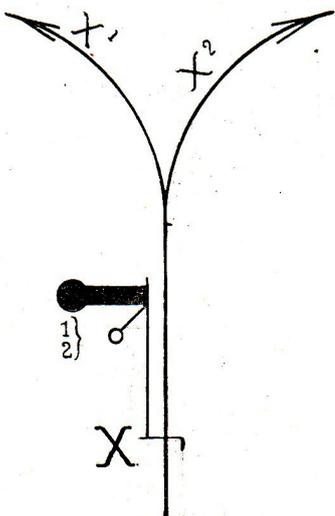
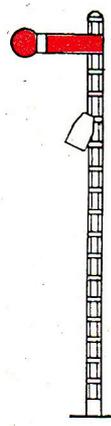
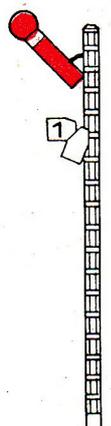
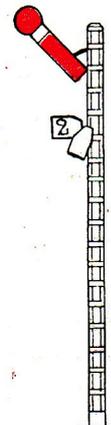
Signalisation à 2 positions.

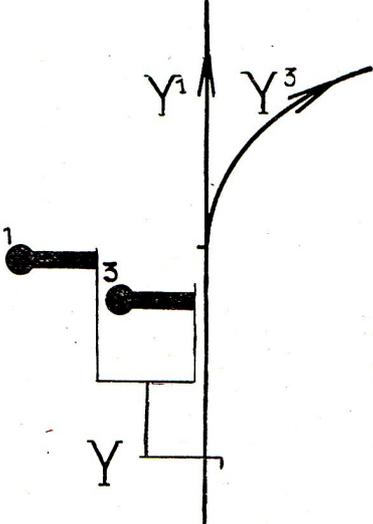
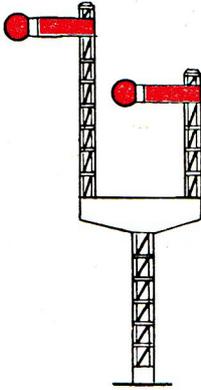
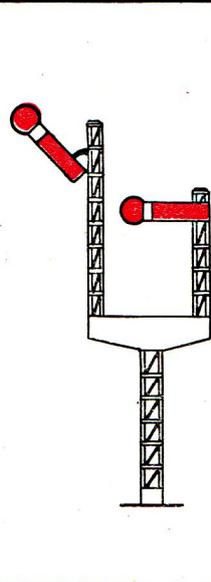
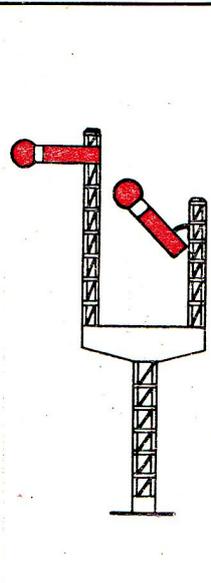
REMARQUE : L'extrémité des palettes d'arrêt et des palettes de manœuvre est arrondie en forme de disque. Toutes les palettes (d'arrêt, de manœuvre, avertisseurs) ne prennent que les positions 0° et 45°.

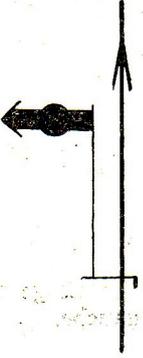
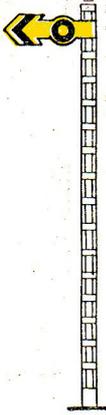
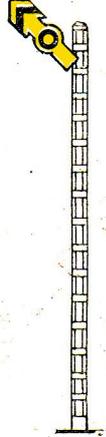
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle	Positions et formes réelles des signaux		Signification
		de jour	de nuit	
23	 Signal d'arrêt			Arrêt.
				Passage.

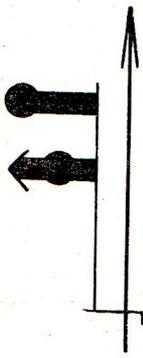
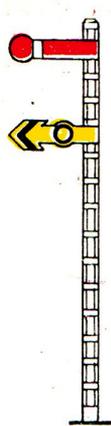
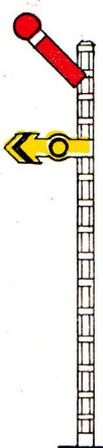
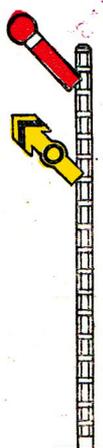
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle	Positions et formes réelles des signaux		Signification
		de jour	de nuit	
24	 <p>Signal de direction à 2 palettes superposées.</p>			Arrêt.
				Passage sur la voie de gauche.
				Passage sur la voie de droite.

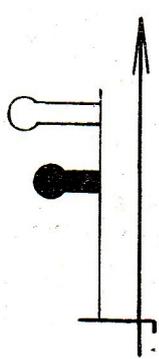
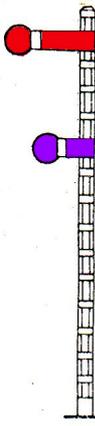
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle	Positions et formes réelles des signaux		Signification
		de jour	de nuit	
25	 <p>Signal de direction à 3 palettes superposées.</p>			Arrêt.
				Passage sur la voie de gauche.
				Passage sur la voie du milieu.
				Passage sur la voie de droite.

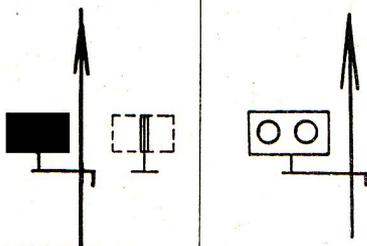
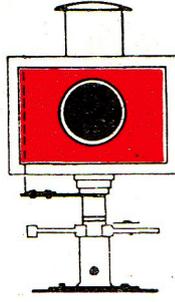
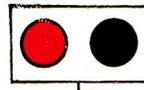
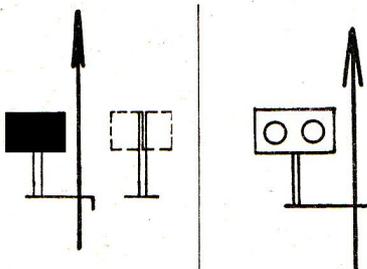
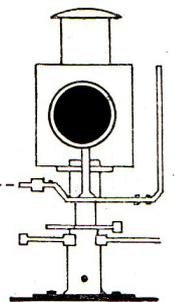
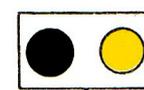
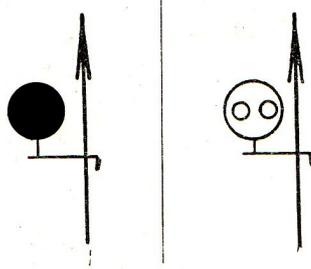
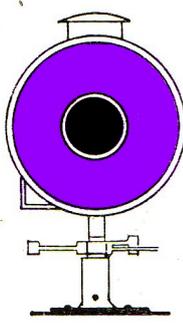
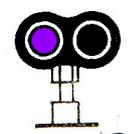
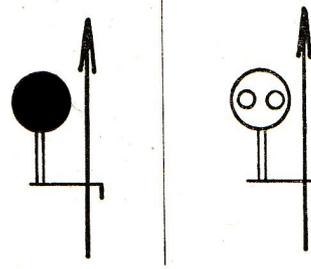
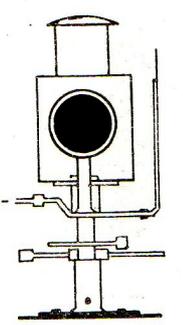
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle	Positions et formes réelles des signaux		Signification
		de jour	de nuit	
26	 <p>Signal de direction à numéros. La direction est donnée par des numéros ou des lettres.</p>			Arrêt.
				Passage vers la voie 1.
				Passage vers la voie 2.

Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle	Positions et formes réelles des signaux		Signification
		de jour	de nuit	
27	 <p>Signal de direction «chandelier»</p> <p>La direction est donnée par des palettes placées à des niveaux différents ou au même niveau suivant le régime des lignes.</p> <p>Il peut y avoir trois mâtereaux.</p> <p>Le signal du petit mâtereau peut être à numéros.</p>			Arrêt.
				Passage vers la voie de gauche.
				Passage vers la voie de droite.

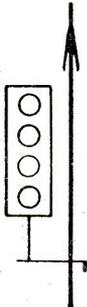
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle	Positions et formes réelles des signaux		Signification
		de jour	de nuit	
28	 <p align="center">Palette avertisseur</p> <p>ou bien précédant :</p> <p>soit : un signal d'arrêt (a);</p> <p>soit : un signal de direction (b);</p> <p>ou bien : répétant deux signaux d'arrêt consécutifs (c);</p>			<p>Passage à l'avertisseur :</p> <p>a. — Signal d'arrêt suivant <i>fermé</i>.</p> <p>b. — Signal d'arrêt suivant <i>fermé</i> ou <i>ouvert</i> pour une voie parcourue à vitesse réduite.</p> <p>c. — L'un ou les deux signaux d'arrêt suivants <i>fermés</i>.</p>
				<p>Passage à l'avertisseur :</p> <p>a. — Signal d'arrêt suivant <i>ouvert</i>.</p> <p>b. — Signal d'arrêt suivant <i>ouvert</i> pour une voie parcourue à vitesse normale.</p> <p>c. — Les deux signaux d'arrêt suivants <i>ouverts</i>.</p>

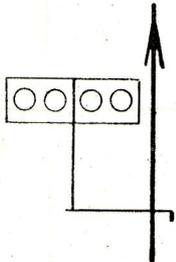
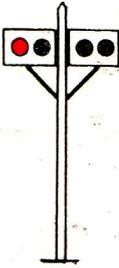
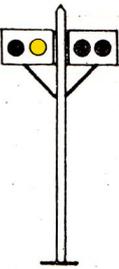
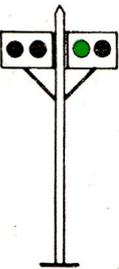
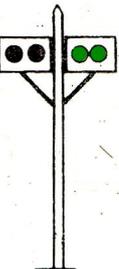
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle	Positions et formes réelles des signaux		Signification
		de jour	de nuit	
29	 <p>Signal à deux palettes dont l'une d'arrêt, et l'autre avertisseur ou bien précédant : soit : un signal d'arrêt (a); soit : un signal de direction (b); ou bien : répétant deux signaux d'arrêt consécutifs (c).</p>			Arrêt.
				<p>Passage :</p> <p>a. — Signal d'arrêt suivant <i>fermé</i>.</p> <p>b. — Signal d'arrêt suivant <i>fermé</i> ou <i>ouvert</i> pour une voie parcourue à vitesse réduite.</p> <p>c. — L'un ou les deux signaux d'arrêt suivants fermés.</p>
				<p>Passage :</p> <p>a. — Signal d'arrêt suivant <i>ouvert</i>;</p> <p>b. — Signal d'arrêt suivant <i>ouvert</i> pour la voie parcourue à vitesse normale;</p> <p>c. — Les deux signaux d'arrêt suivants <i>ouverts</i>.</p>

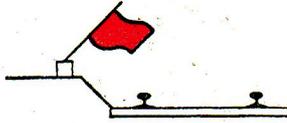
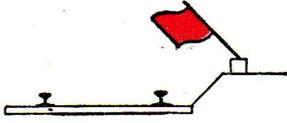
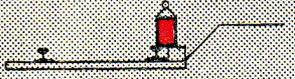
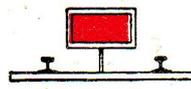
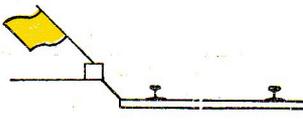
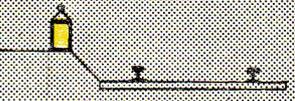
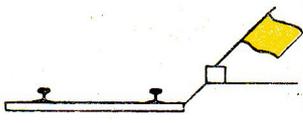
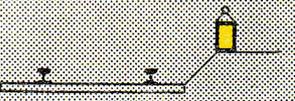
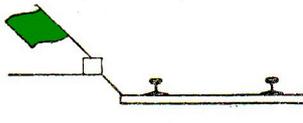
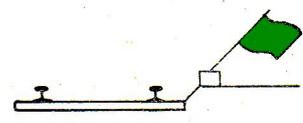
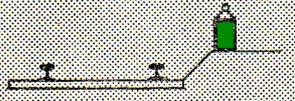
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle	Positions et formes réelles des signaux		Signification
		de jour	de nuit	
30	 <p>Palette de manœuvre.</p>			Arrêt.
				<p>Manœuvre autorisée : ou bien passage :</p> <ul style="list-style-type: none"> — pour garage par rebroussement; — pour entrée sur une voie occupée; — pour entrée sur une voie de garage direct d'une gare intermédiaire d'une ligne à voie unique; — pour mise à quai d'un train qui doit dépasser le signal de block fermé.

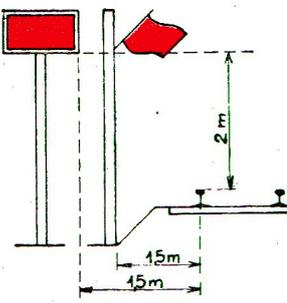
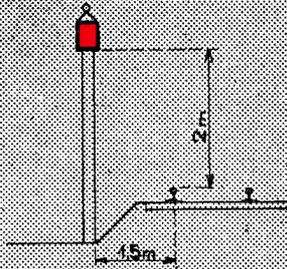
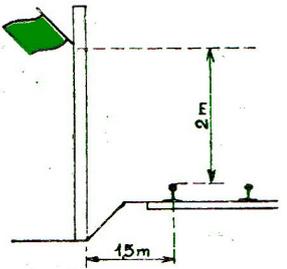
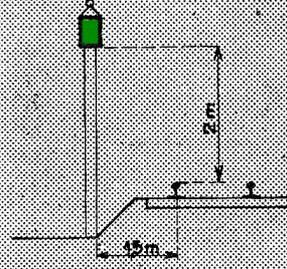
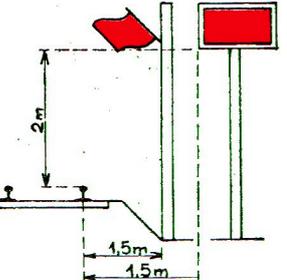
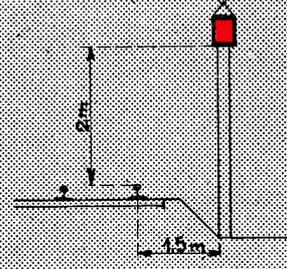
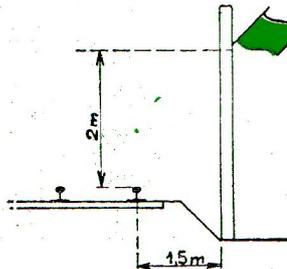
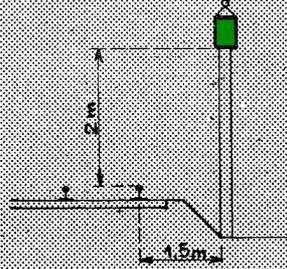
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle		Positions et formes réelles des signaux			Signification
	Signalisation ordinaire	Signalisation lumineuse	ordinaires		lumineux de jour et de nuit	
			de jour	de nuit		
31	Signal rectangulaire à fleur du sol. normalement fermé ouvert 		 (1)		 ou of  (1)	Arrêt.
	a) placé au niveau du sol 		 (1)		 ou of  (1)	
32	Voyant circulaire à fleur du sol. 		 (1)		 (1)	Arrêt.
	b) placé sur poteau. 		 (1)		 (1)	

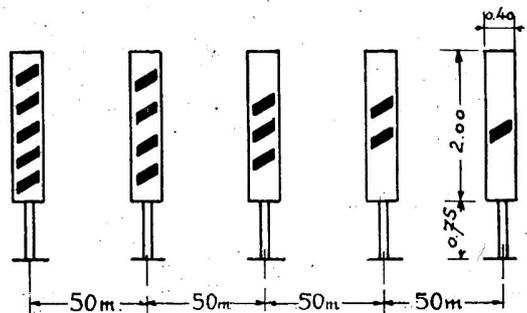
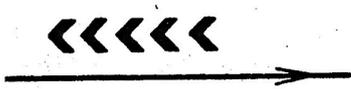
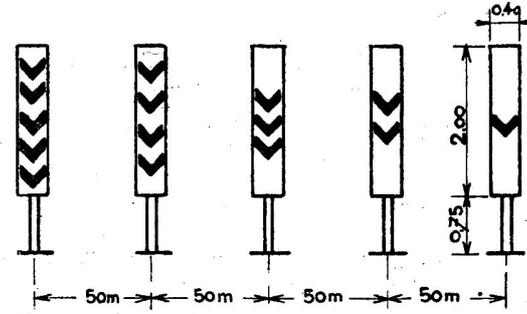
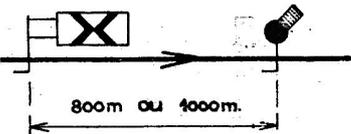
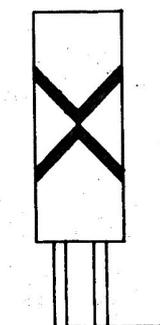
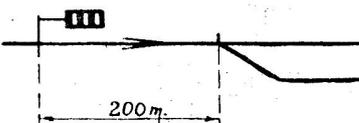
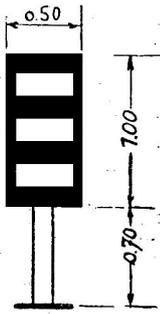
(1) Pour raison de visibilité, ces signaux lumineux peuvent être placés à une certaine hauteur au-dessus du sol.

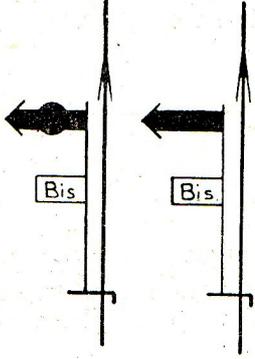
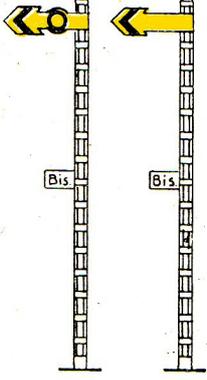
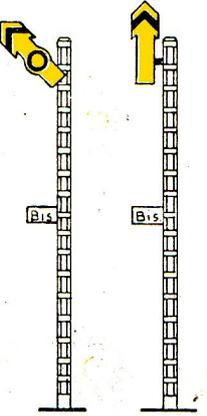
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle	Positions et formes réelles des signaux	
		lumineux	de jour et de nuit
33	 <p>Signal de triage et de débranchement (nouveau type).</p> <p>Signal lumineux de jour comme de nuit.</p>		Arrêt.
			Marche vers le fond de la voie de tiroir.
			Marche vers la bosse de triage à allure réduite.
			Marche vers la bosse de triage à allure accélérée.

Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle	Positions et formes réelles des signaux	
		lumineux de jour et de nuit	
34	 <p>Signal de triage et de débranchement (ancien type).</p> <p>Signal lumineux de jour comme de nuit. Visible dans les 2 sens.</p>		Arrêt.
			Marche vers le fond de la voie de tiroir.
			Marche vers la bosse de triage à allure réduite.
			Marche vers la bosse de triage à allure accélérée.

Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle	Positions et formes réelles des signaux		Signification
		de jour	de nuit	
35	<p>Signal mobile optique</p>  <p>placé à gauche de la voie.</p>			Arrêt.
	 <p>placé à droite de la voie.</p>			
				
	 <p>placé au milieu de la voie.</p>			
	 <p>placé à gauche de la voie.</p>			Passage avec ralentissement et attention.
	 <p>placé à droite de la voie.</p>			
	 <p>placé à gauche de la voie.</p>			Passage.
	 <p>placé à droite de la voie.</p>			

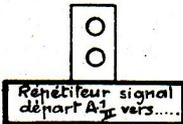
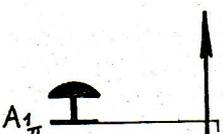
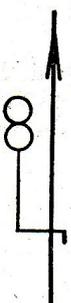
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle	Positions et formes réelles des signaux		Signification
		de jour	de nuit	
36	<p align="center">Signal mobile de block</p>  <p>a) placé à gauche de la voie.</p>			Arrêt.
				Passage.
				Arrêt.
				Passage.

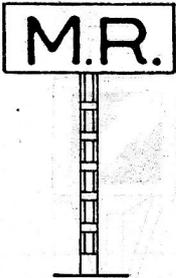
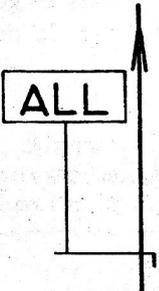
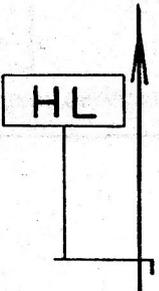
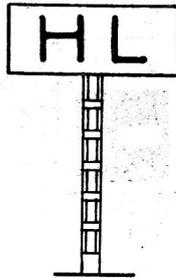
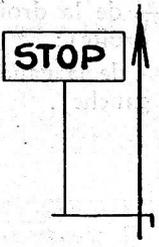
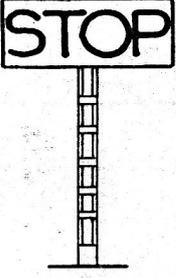
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle	Positions et formes réelles des signaux	Signification
37	 <p>Indicateurs optiques ou balises</p> <p>N.-B. — La représentation schématique ci-dessus n'est employée que dans le cas 2°. — (Voir colonne 4 ci-contre.)</p>		<p>Indiquent :</p> <p>1) l'approche d'un signal avertisseur à 50 mètres derrière la balise portant un seul trait noir;</p> <p>2) l'approche d'un signal d'arrêt à 850 mètres derrière la balise portant un seul trait noir.</p>
38	 <p>Indicateurs optiques ou balises de P. N.</p>		<p>Indiquent l'approche d'un signal « S.F. 5K » (n° 54) à 50 m. derrière la balise portant un seul chevron.</p>
39	 <p>Indicateur optique d'approche d'un signal mobile de block.</p>		<p>Le signal mobile de block peut donner l'arrêt ou le passage.</p>
40	 <p>Indicateur d'approche d'aiguillage.</p>		<p>Indique :</p> <p>l'approche de l'aiguillage de dédoublement sur les lignes à voie unique à exploitation simplifiée.</p>

Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle	Positions et formes réelles des signaux		Signification
		de jour	de nuit	
41	 <p align="center">Signal avertisseur muni d'une plaque indicatrice portant, en lettres bleues sur fond blanc, l'inscription « Bis » et éclairée par projection.</p>			<p align="center">Le signal avertisseur ordinaire est fermé.</p>
				<p align="center">Le signal avertisseur ordinaire est dans la position de passage (1).</p>

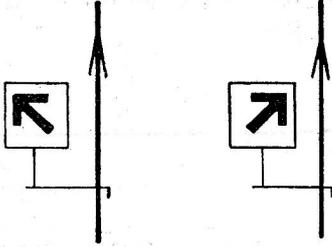
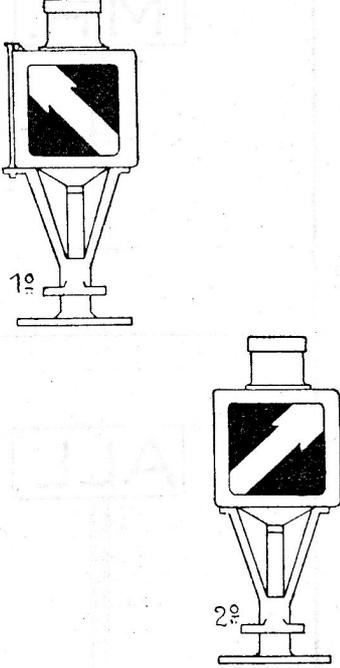
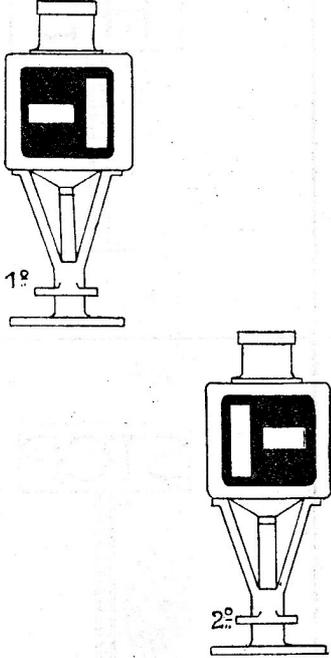
(1) Double du signal avertisseur placé dans les cas où le signal avertisseur unique n'est pas visible à distance suffisante. C'est l'avertisseur qui ne porte pas la plaque indicatrice « Bis » qui est placé à la distance réglementaire du signal d'arrêt, que l'avertisseur « Bis » le précède ou le suive.

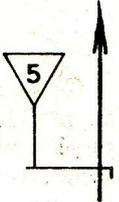
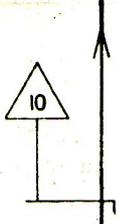
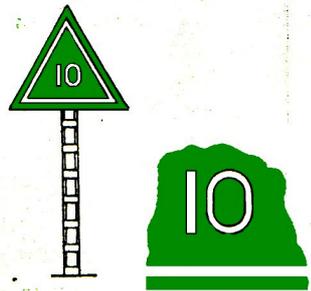
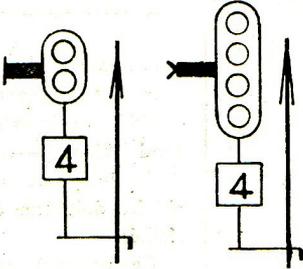
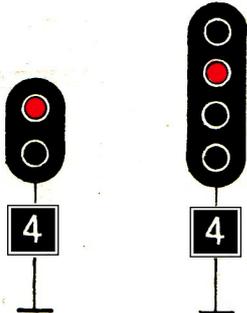
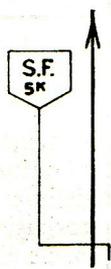
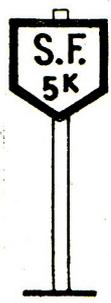
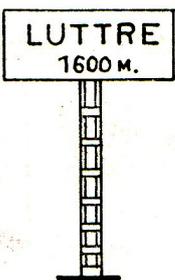
De même les cinq barrières blanches sont placées à partir du signal qui ne porte pas la plaque « Bis ».

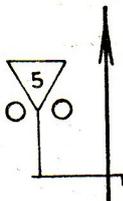
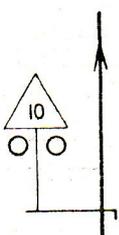
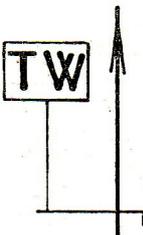
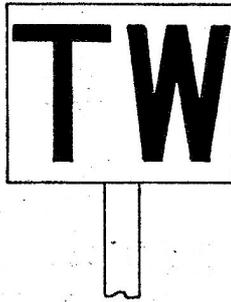
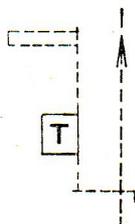
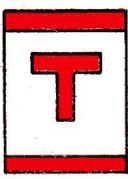
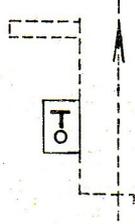
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle	Positions et formes réelles des signaux	
		de jour et de nuit	
		Signification	
42	 <p align="center">Répétiteur lumineux d'un signal de départ non dépassé et invisible à l'avant par le machiniste.</p>		<p>Panneau indiquant l'endroit où se trouve le répétiteur d'un signal de départ invisible du quai. (2 feux blancs opalins s'allument automatiquement par l'ouverture du signal.)</p>
43	 <p align="center">Répétiteur par sonnerie et taster d'un signal de départ invisible.</p>		<p>Panneau indiquant l'emplacement du bouton-poussoir à actionner par le personnel E pour s'assurer qu'un signal de départ invisible est ouvert.</p>
44	 <p align="center">Répétiteur lumineux à feux colorés d'un signal simple de départ dépassé et invisible à l'arrière par le machiniste.</p>		<p>Répète un signal simple de départ ouvert alors que le machiniste ne peut l'observer à l'arrière.</p>
45	 <p align="center">Répétiteur lumineux à feux colorés d'un signal combiné de départ dépassé et invisible à l'arrière par le machiniste. N. B. — Les signaux 44 et 45 peuvent être combinés en chandelier de direction.</p>		<p>Répète un signal combiné de départ ouvert (feu jaune) alors que le machiniste ne peut l'observer à l'arrière.</p>
			<p>Idem (feux jaune et vert).</p>
			<p>Idem (feu vert).</p>

Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle	Positions et formes réelles des signaux	Signification
46	 <p data-bbox="185 674 595 703">Poteau « limite de manœuvre »</p>		<p data-bbox="1050 394 1461 566">Panneau de 0 m. 90×0 m. 35, éclairé la nuit, par transparence ou par réflexion et portant, en lettres noires sur fond blanc l'inscription : « M. R. » signifiant : Limite des manœuvres.</p> <p data-bbox="1050 573 1461 656">Indique le point extrême à atteindre par les mouvements de manœuvres.</p>
47	 <p data-bbox="185 1099 595 1160">Poteau d'arrêt pour « locomotive d'allège ».</p>		<p data-bbox="1050 842 1461 1014">Panneau de 0 m. 90×0 m. 35, éclairé la nuit, par transparence ou par réflexion et portant, en lettres noires sur fond blanc, l'inscription : « ALL » signifiant : Arrêt des allèges.</p> <p data-bbox="1050 1021 1461 1104">Indique le point limite à atteindre par les locomotives d'allèges.</p>
48	 <p data-bbox="185 1547 595 1608">Poteau d'arrêt pour « locomotive »</p>		<p data-bbox="1050 1301 1461 1473">Panneau de 0 m. 90×0 m. 35, éclairé la nuit, par transparence ou par réflexion et portant, en lettres noires sur fond blanc, l'inscription : « HL » signifiant : Arrêt des locomotives.</p> <p data-bbox="1050 1480 1461 1541">Indique le point limite à atteindre par les locomotives.</p>
49	 <p data-bbox="185 1906 595 2078">Poteau « Arrêt » pour train circulant sur lignes industrielles croisant un P. N. avec traversée vicinale dont les barrières sont desservies par l'agent accompagnant la rame.</p>		<p data-bbox="1050 1776 1461 1888">Panneau de 0 m 90×0 m. 35 — non éclairé la nuit, et portant en lettres noires sur fond blanc, l'inscription « STOP ».</p> <p data-bbox="1050 1895 1461 1955">Impose un temps d'arrêt avant d'aborder le P. N.</p>

Ces quatre panneaux sont placés sur poteau, à hauteur du machiniste.

Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle	Positions et formes réelles des signaux	Signification
50	 <p data-bbox="272 1346 555 1413">Signal indicateur de position d'aiguilles.</p>		<p data-bbox="1066 645 1477 730">Aspect du signal, pour un train abordant l'aiguillage par la pointe.</p> <p data-bbox="1094 734 1374 768">L'aiguillage est dirigé :</p> <p data-bbox="1066 770 1342 804">1° — vers la gauche;</p> <p data-bbox="1066 804 1326 837">2° — vers la droite.</p>
			<p data-bbox="1066 1529 1477 1585">Aspect du signal pour un train abordant l'aiguillage par le talon.</p> <p data-bbox="1066 1590 1477 1646">Aiguillage disposé pour un train venant</p> <p data-bbox="1066 1650 1477 1706">1° — de la droite (trait vertical à droite);</p> <p data-bbox="1066 1711 1477 1767">2° — de la gauche (trait vertical à gauche).</p>

Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle	Positions et formes réelles des signaux	Signification
51	 <p>Signal permanent de ralentissement</p>		<p>Le triangle porte, en chiffres noirs, un nombre indiquant, en dizaines de kilomètres par heure, la vitesse qui ne peut être dépassée dans la zone de ralentissement.</p> <p>Ce panneau est éclairé la nuit par réflexion.</p>
52	 <p>Signal de la vitesse maximum autorisée sur la ligne.</p>		<p>Le triangle porte, en chiffres blancs bordés d'un liseré noir, un nombre indiquant en dizaines de Km. par heure, la vitesse maximum qui peut être atteinte en cet endroit par les trains les plus rapides.</p> <p>Ce panneau est éclairé la nuit par réflexion.</p>
53	 <p>Panneau de vitesse</p>		<p>Panneau placé sur certains signaux lumineux pour indiquer en dizaines de km./heure, la vitesse à observer en abordant la liaison permettant de circuler à contre-voie. Le chiffre « 4 » ne s'allume que lorsque l'itinéraire est tracé vers la contre-voie.</p>
54	 <p>Panneau « S.F.-5K »</p>		<p>Panneau sans éclairage propre indiquant aux trains l'obligation de siffler et de réduire la vitesse à 5 km./heure, éclairé par projection du fanal de la locomotive.</p>
55	 <p>Panneau de distance</p>		<p>Panneau blanc éclairé par transparence et indiquant la distance de certaines gares déterminées, aux abords desquelles des ralentissements particulièrement importants ont été imposés.</p>

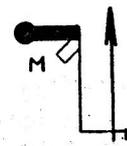
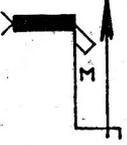
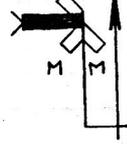
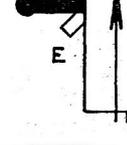
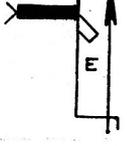
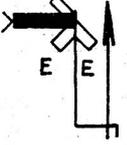
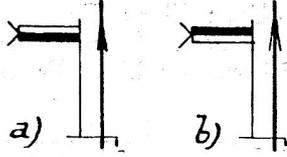
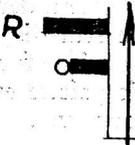
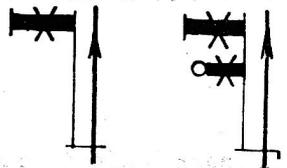
Numéro d'ordre	Dénomination et représentation conventionnelle	Positions et formes réelles des signaux		Signification
		de jour	de nuit	
56	 <p align="center">Signal temporaire de ralentissement.</p>			<p>Ce signal est identique au n° 51 mais il est appuyé la nuit au moyen de deux feux jaunes placés sur une même horizontale.</p>
57	 <p align="center">Signal temporaire de reprise de la vitesse maximum autorisée sur la ligne.</p>	 		<p>Ce signal est identique au n° 52 mais il est appuyé, la nuit, au moyen de deux feux verts placés sur une même horizontale.</p> <p><i>Les deux feux verts placés sur une même horizontale</i></p>
58	 <p align="center">Panneau « Travaux ».</p>		<p>Panneau (de 1 m. × 0 m. 80) — avec les lettres « TW » peintes en noir sur fond blanc — planté au droit du point où la vitesse réduite doit être effectivement réalisée.</p> <p>Ce panneau est éclairé la nuit par réflexion.</p>	
59	 <p align="center">Armoire « Téléphone trains »</p>		<p>Armoire contenant l'appareil téléphonique permettant de délivrer aux trains les autorisations de dépassement des signaux munis de cette armoire.</p>	
60	 <p align="center">Armoire « Téléphone trains et draisines ».</p>	 <p align="center">DRAISINES. STOP.</p>	<p>Armoire contenant l'appareil téléphonique permettant de délivrer aux trains et aux draisines les autorisations de dépassement des signaux munis de cette armoire.</p>	

D.

**Explications sur la façon de présenter
les plans schématiques de signalisation
et documents relatifs à la
signalisation.**

<p>1</p>		<p>Voies principales directes. Voies principales de réception voyageurs. Voies principales de réception marchandises. Autres voies. Circuit de voie (voies principales directes). Circuit de voie (autres voies).</p>
<p>2</p>		<p>Les voies dont le signal commande la sortie sont indiquées par un trait partant du pied du signal et terminé par un crochet. Si ce trait doit couper les voies auxquelles le signal ne se rapporte pas, il est contourné au droit des traits figuratifs de ces voies, en forme de pont. Le pied du signal indique la position réelle d'implantation.</p>
<p>3</p>		<p>Dans le cas de potence ou de passerelle portant plusieurs signaux, une plaque en émail indique, sur les mâts, la voie à laquelle le signal se rapporte.</p>
<p>4</p>		<p>Signaux placés exceptionnellement à droite de la voie à laquelle ils se rapportent. On fait figurer sur le plan schématique un tableau indiquant tous les signaux qui, exceptionnellement, sont placés à la droite de la voie à laquelle ils se rapportent.</p>
<p>5</p>		<p>Les signaux d'arrêt sont désignés par les lettres majuscules. Les signaux avertisseurs, par les lettres minuscules correspondantes. Si une palette avertisseur répète deux signaux d'arrêt successifs, elle est désignée par les deux lettres minuscules correspondant aux majuscules désignant ces signaux d'arrêt. Le sens de marche est indiqué par une flèche. La lettre désignant chaque signal est affectée d'un indice rappelant la cabine ou le poste qui manœuvre le signal. N. B. — Si cette cabine est un poste de block, c'est l'indication du poste de block qui doit être utilisée.</p>

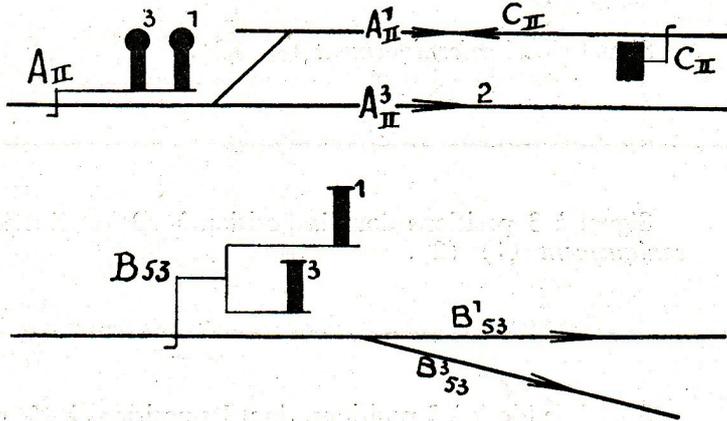
<p>6</p>		<p>Pour désigner l'une des palettes d'un même signal d'arrêt, on affecte sa lettre d'un exposant qui reproduit le numéro de cette palette.</p> <p>Les palettes d'un sémaphore à plusieurs palettes d'arrêt superposées sont numérotées de haut en bas : 1, 3, 5...</p> <p>Les palettes d'un chandelier sont numérotées de gauche à droite et, sur chaque mâteau, de haut en bas.</p> <p>De toute façon, les palettes d'arrêt porteront les numéros impairs : 1, 3, 5... et les palettes de manœuvre correspondantes, les numéros pairs : 2, 4, 6...</p> <p>Il ne peut y avoir de faisceau de voies marqué X et Y.</p> <p>Dans le cas où il y a plus de 24 signaux, les signaux suivants sont désignés par les lettres Ax, Bx, Cx, etc.</p>
<p>7</p>		<p>Signaux d'arrêt à sections bloquées. (Déblocage non transmis et signaux normalement fermés.)</p>
<p>8</p>		<p>Signaux d'arrêt à sections débloquées. (Déblocage normalement transmis mais signaux normalement fermés.)</p>
<p>9</p>		<p>Signal d'arrêt lumineux à sections ouvertes. (Déblocage normalement transmis et signaux normalement ouverts.)</p>
<p>10</p>		<p>Signaux d'arrêt couvrant une section de block par téléphone.</p>
<p>11</p>		<p>Signal de direction fonctionnant comme signal de block d'entrée de deux sections dont l'une est exploitée au block par appareils enclenchés et l'autre, au block par téléphone.</p> <p>1° et 2°; à numéros ou lettres. 3° avec panneau Y.</p>
<p>12</p>		<p>Signaux d'arrêt de fin de section de block.</p> <p>(*) Cas particulier : La palette 2 donne accès à la voie de dédoublement d'une gare de croisement sur ligne à voie unique.</p>

13		Signal slotté <i>mécaniquement</i> (1) (2).
14		Signal à 3 positions dont la position à 90° est slottée <i>mécaniquement</i> (1) (2).
15		Signal de block à 3 positions, dont les positions à 45° et 90° sont slottées <i>mécaniquement</i> (1) (2).
16		Signal slotté <i>électriquement</i> (1) (2).
17		Signal à 3 positions dont la position à 90° est slottée <i>électriquement</i> (1) (2).
18		Signal de block à 3 positions dont les positions 45° et 90° sont slottées <i>électriquement</i> (1) (2).
19		<p>Signaux à 3 positions dont les positions 45° et 90° dépendent de deux postes différents :</p> <p>a) Représentation sur les documents relatifs au poste en amont (2).</p> <p>b) Idem. aval (2).</p>
20		<p>Signal dont la palette supérieure est calée en position fermée et qui donne, la nuit, le feu rouge.</p> <p>La palette de manœuvre, seule, est en service.</p> <p>N. B. — La lettre R n'existe pas sur le mât.</p> <p>(Ce signal est appelé à disparaître.)</p>
21		<p>Signaux hors service.</p> <p>Les croix de Saint-André doivent être placées sur toutes les palettes qui sont mises hors service.</p>

(1) Ces signaux slottés peuvent également être affectés des signes conventionnels de block ou de fin de section.

(2) Ces indications ne doivent pas figurer aux plans schématiques de signalisation.

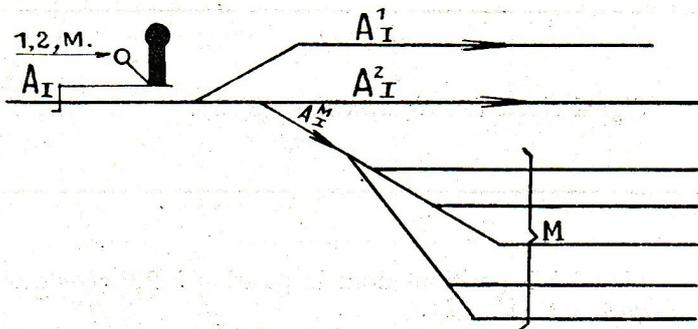
22



Les voies dont l'accès est commandé par le signal sont désignées en inscrivant sur le trait représentant la voie, la lettre désignant ce signal.

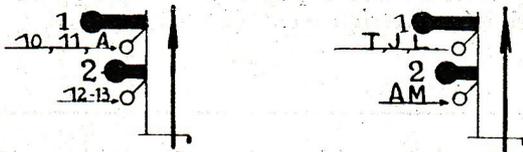
Le cas échéant, la lettre du signal doit être affectée d'un indice correspondant au poste qui commande le signal et d'un exposant correspondant à la palette commandant la voie.

23



Sémaphore à une palette d'arrêt absolu à 2 positions : 0°-45°, conjuguée avec 3 numéros de direction indiquant les voies (A^1_I , A^2_I) ou le faisceau (M) auxquels le signal A_I donne accès.

24

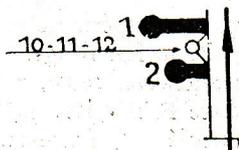


Sémaphore à deux palettes munies chacune d'un dispositif de direction à numéros.

Au besoin, un tableau figure au P. S. S. pour indiquer la signification des lettres désignant chacun des numéros.

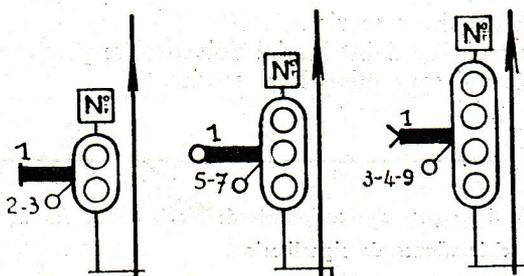
Ex. : T = Tour et Taxis; J = Jette; L = Laeken; A = Faisceau A; M = Faisceau M.

25



Sémaphore à deux palettes munies d'un seul dispositif de direction à numéros fonctionnant avec la grande palette et avec la palette de manœuvre.

26



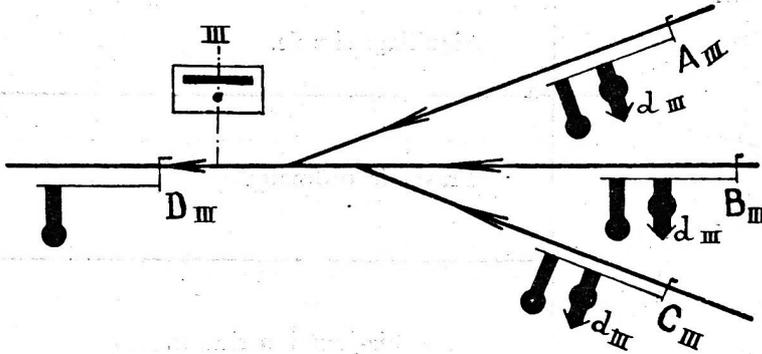
Signaux lumineux munis d'un dispositif de direction à numéros.

27



Signaux avec désengageurs pour fermeture automatique (signalisation mécanique) (1).

28

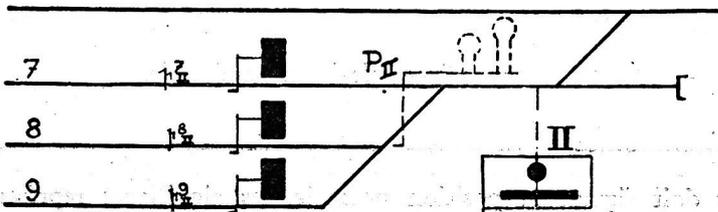


Signal d'arrêt répété par plusieurs palettes avertisseurs (bifurcation convergente).

Dans ce cas :
Sur le croquis, les différentes palettes avertisseurs sont désignées par la même lettre minuscule, correspondant à la lettre majuscule désignant le signal d'arrêt.

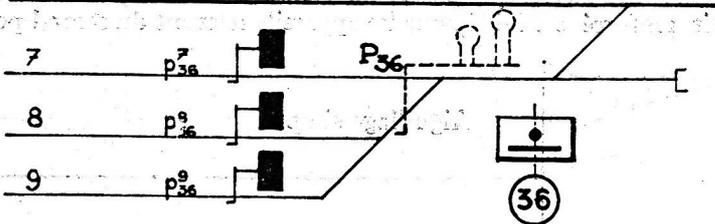
Dans un texte, les différentes palettes avertisseurs portées par les signaux A_{III}, B_{III}, C_{III}, sont désignées comme suit :
d_{III} (A), d_{III} (B), d_{III} (C)

29



Les lettres minuscules désignant les signaux à fleur de sol placés en tête des faisceaux portent en exposant, le chiffre désignant la voie du faisceau et en indice le numéro de la cabine ou du poste qui les manœuvre.

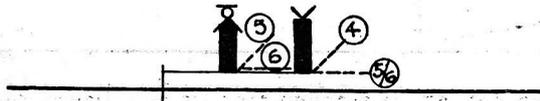
29 bis



30



Signal d'arrêt dont la position à 45° est manœuvrée par le levier 5 et la position à 90° par le levier 6.



Signal combiné dont les différentes positions se manœuvrent :

- Palette d'arrêt à 45° par levier 4.
- Palette d'arrêt à 90° par leviers 5 ou 6.
- Palette avertisseur à 45° par levier 5.
- Palette avertisseur à 90° par levier 6.



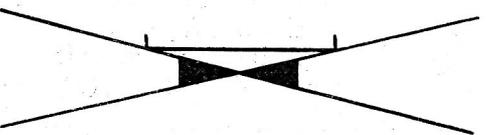
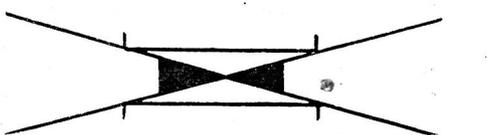
Remarque générale : Si le plan doit indiquer le numéro des leviers manœuvrant les signaux, ce numéro est inscrit à côté de la palette intéressée et est entouré d'un trait circulaire.

(1) Cette indication ne doit pas figurer aux plans schématiques de signalisation.

31

Aiguilles et traversées.

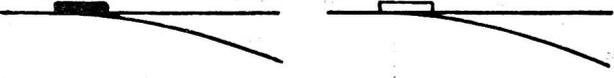
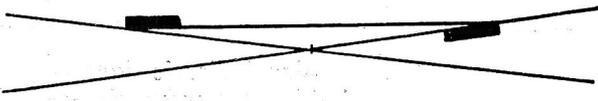
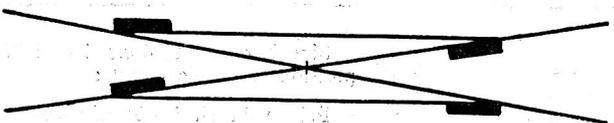
A) Les documents sur lesquels ne doit pas figurer la position normale des aiguillages représentent ceux-ci comme suit : un petit trait transversal indique la pointe des aiguilles.

1		Aiguillage simple.
2		Traversée ordinaire.
3		Traversée-jonction simple.
4		Traversée-jonction double.

B) Les documents sur lesquels doit figurer la position normale des aiguillages représentent ceux-ci comme suit :

Le trait renforcé indique la voie vers laquelle l'aiguillage est normalement dirigé.

Si le plan comporte des installations manœuvrées de postes différents (par exemple une cabine et un poste à terre concentré) le trait renforcé est évidé pour les appareils relevant du second poste.

5		Aiguillage simple.
6		Traversée-jonction simple.
7		Traversée-jonction double.

C) Si le plan doit indiquer le numéro des leviers manœuvrant les aiguillages, on inscrit ce numéro à côté de l'aiguillage; ce numéro est entouré d'un trait circulaire relié, par un autre trait, à la pointe de l'aiguillage auquel le numéro se rapporte.

8		
---	-------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

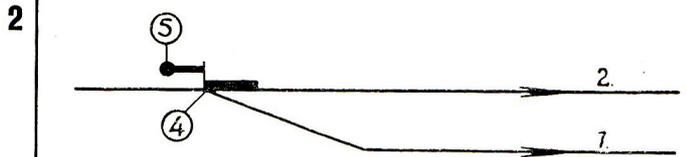
Figures 5, 6, 7 et 8 : Ces indications ne doivent pas figurer aux plans schématiques de signalisation

32

Verrous et détecteurs.



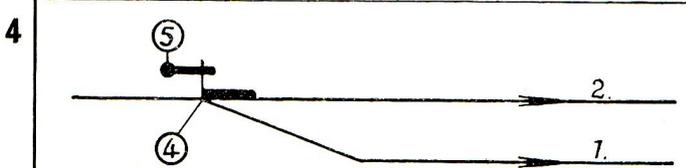
Aiguillage manœuvré par le levier 4 et muni d'un verrou (5) *normalement retiré* et pouvant verrouiller l'aiguillage dans les deux positions.



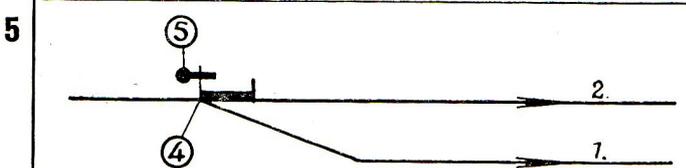
Aiguillage manœuvré par le levier 4 et muni d'un verrou (5) *normalement retiré* et pouvant verrouiller l'aiguillage en position normale seulement.



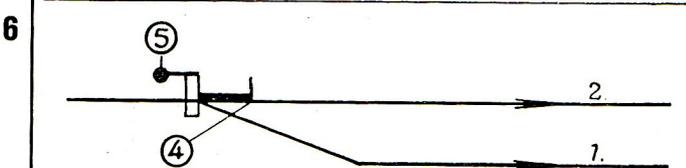
Aiguillage manœuvré par le levier 4 et muni d'un verrou (5) *normalement retiré* et pouvant verrouiller l'aiguillage en position renversée seulement.



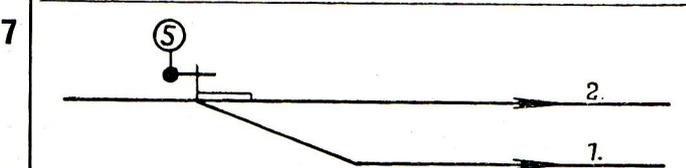
Aiguillage manœuvré par le levier 4 et muni d'un verrou (5) *normalement enfoncé* et pouvant verrouiller l'aiguillage seulement en position normale.



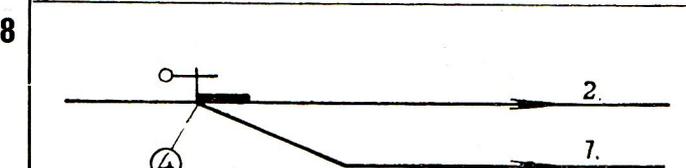
Aiguillage manœuvré par le levier 4 et muni d'un verrou (5) *normalement enfoncé* et pouvant verrouiller l'aiguillage dans les deux positions.



Le rectangle évidé indique que l'aiguille et le verrou sont détectés.



Aiguillage manœuvré par un autre poste et muni d'un verrou manœuvré du poste local par le levier 5; ce verrou est *normalement enfoncé* et peut verrouiller en position normale seulement.



Aiguillage manœuvré du poste local par levier 4 et muni d'un verrou manœuvré d'un autre poste; ce verrou est *normalement enfoncé* et peut verrouiller en position normale seulement.

Ces indications ne doivent pas figurer aux plans schématiques de signalisation.

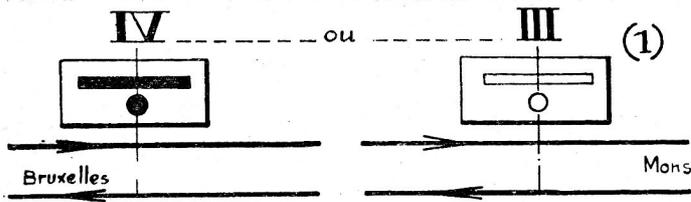
33

Aiguillages et verrous manœuvrés sur place.

1		<p>Aiguillage manœuvré par levier à simple action dirigé normalement vers la voie 1 et non cadencassé.</p>
2		<p>Aiguillage manœuvré par levier à simple action et cadencassé vers la voie 1. (Clef non enclenchée.)</p>
3		<p>Id. (Clef enclenchée au bâti.)</p>
4		<p>Aiguillage manœuvré par levier à simple action et cadencassé vers la voie 2. (Clef non enclenchée.)</p>
5		<p>Id. (Clef enclenchée au bâti.)</p>
6		<p>Aiguillage manœuvré par levier à double action, non cadencassé, sans indication de position normale.</p>
7		<p>Aiguillage manœuvré par levier à double action et cadencassé vers la voie 1. (Clef non enclenchée.)</p>
8		<p>Id. (Clef enclenchée au bâti.)</p>
9		<p>Aiguillage manœuvré par levier à double action et cadencassé vers la voie 2. (Clef non enclenchée.)</p>
10		<p>Id. (Clef enclenchée au bâti.)</p>
11		<p>Aiguillage manœuvré par levier à double action, verrouillé normalement vers voie 2 par un verrou manœuvré sur place et cadencassé en position enfoncée (clef non enclenchée).</p>
12		<p>Id. (Clef enclenchée au bâti.)</p>
13		<p>Aiguillage manœuvré par levier, à simple action, et muni d'un verrou manœuvré à distance. Le verrou est contrôlé électriquement dans la position enfoncée.</p>
14		<p>Aiguillage manœuvré par levier, à double action, et muni d'un verrou manœuvré à distance. Le verrou est contrôlé électriquement dans les deux positions.</p>
15		<p>Aiguillage : manœuvré par levier à double action, verrouillé en position normale vers la voie 1 par verrou manœuvré sur place et cadencassé en position enfoncée (clef enclenchée au bâti) ; verrouillé en position renversée par un second verrou manœuvré sur place, clef immobilisée dans la serrure ne pouvant être libérée qu'après enfoncement de ce second verrou.</p>

Cabines des gares sans poste de block.

34

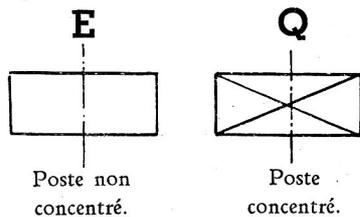


Sur les plans :
Le trait et le point représentent respectivement la position du bâti et du signaleur par rapport aux voies.
Les cabines sont désignées par des chiffres romains.

Sur place :
Les cabines portent une plaque bleue avec l'indication en blanc : S IV ou S III.

35

Postes à terre.

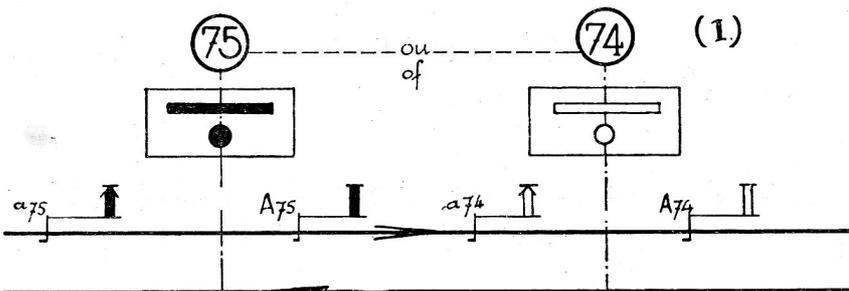


Sur les plans :
Ces postes sont figurés comme ci-contre; ils sont désignés par des lettres majuscules (sauf les lettres A, B, C et N).

Sur place :
Les loges portent une plaque bleue avec l'indication en blanc : P-E; P-Q.

36

Postes de block.



Sur les plans :
La désignation des postes de block se fait à l'aide de chiffres arabes entourés d'un trait circulaire.

Sur place :
Les postes de block portent une plaque bleue avec l'indication en blanc : B 75 ou B 74.

37

Distances.

Il faut indiquer sur le plan schématique de signalisation (P.S.S.) :

- 1) Les bornes kilométriques des postes de block, des cabines de signalisation, des bâtiments de recettes et des triangles de vitesse.
- 2) Un tableau suivant modèle ci-dessous :

TABLEAU DES DISTANCES.

	B1.1	A ₂	B ₂	D ₂	E ₂							B.R.	B1.3
Block 2.													
a ₂ .													
b ₂ .													

N. B. : Pour les lignes à voie unique, il convient d'indiquer aussi la distance du signal de couverture à la pointe de l'aiguillage de dédoublement.

(1) Le trait et le point sont évidés lorsque le plan comporte des installations dépendant de plusieurs cabines ou poste de block. Dans ce cas, les installations dépendant du poste dont le trait et le point sont évidés, sont représentés de la même façon, c'est-à-dire avec dessins en traits évidés.

E.

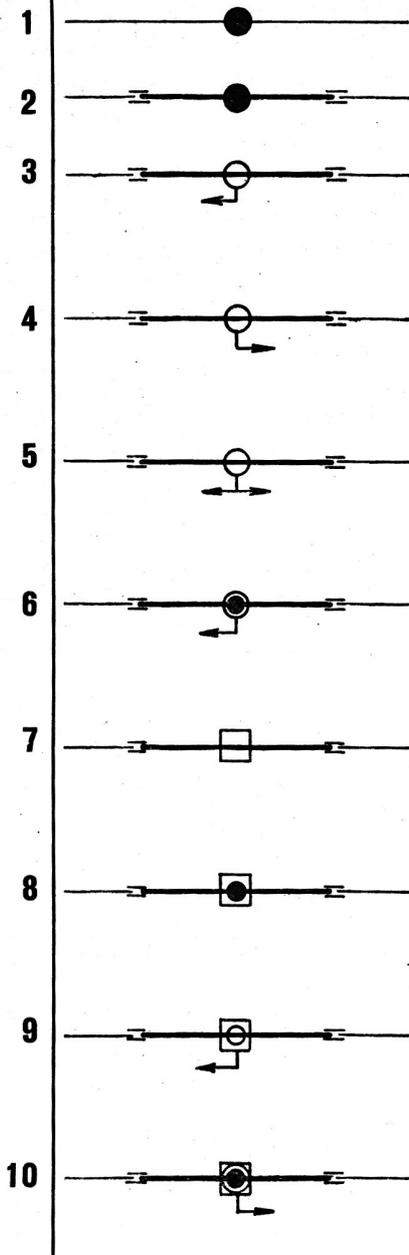
**Signes conventionnels,
plaques et signaux divers
ne figurant pas sur les plans
schématiques de signalisation.**

P. S. — Cette page intercalaire devait être placée entre les pages 48 et 49.

Par conséquent, les schémas reproduits à la page 48 se rapportent au littéra D.

38

Pédales.



Pédale d'amorce.

Pédale de block.

Pédale de fin d'itinéraire.
(La flèche indique qu'il s'agit d'un itinéraire venant de gauche.)

Pédale de fin d'itinéraire.
(La flèche indique qu'il s'agit d'un itinéraire venant de droite.)

Pédale de fin d'itinéraire.
(Les flèches indiquent qu'il s'agit d'un itinéraire venant de gauche et d'un itinéraire venant de droite.)

Pédale de block et de fin d'itinéraire.

Pédale de remise automatique à l'arrêt.

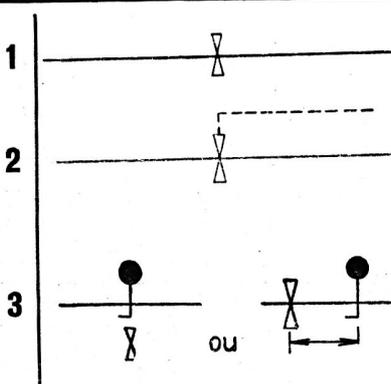
Pédale de block et de remise automatique à l'arrêt.

Pédale de fin d'itinéraire venant de gauche et de remise automatique à l'arrêt.

Pédale de block, de fin d'itinéraire venant de droite et de remise automatique à l'arrêt.

39

Pétards.



Pétard placé à la main sur le rail.

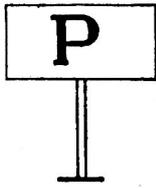
Pétard amené automatiquement sur le rail ou relié à un appareil.

Pétard doublant un signal mobile.

40

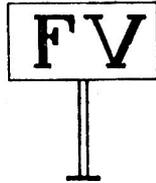
Plaques et signaux divers.

1



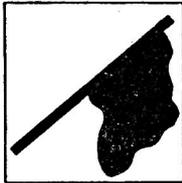
Indique l'emplacement d'une pédale.

2



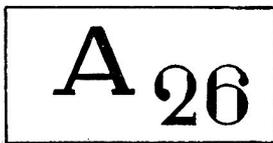
Indique l'emplacement où les machinistes peuvent nettoyer leurs feux.

3



Plaque pour signal indiquant aux wagonnets et draisines que le signal peut être franchi fermé sur présentation, de la cabine, d'un signal mobile.

4



Plaque indiquant le signal A du block 26.

5



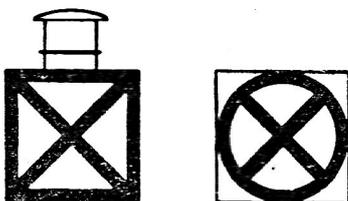
Plaque indiquant le signal D de la cabine III.

6



Lanterne à verre opalin avec triangle noir portée à l'avant par les draisines et tracteurs lourds.

7



Lanterne à verre opalin, avec croix de Saint-André, à placer sur ou à côté des heurtoirs des voies sur lesquelles circulent des locomotives.

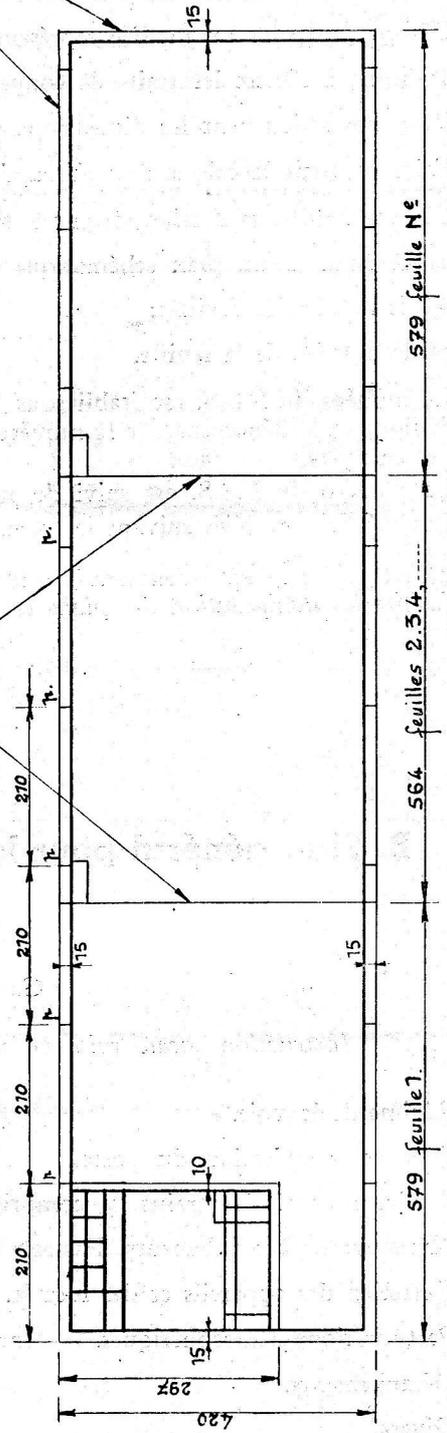
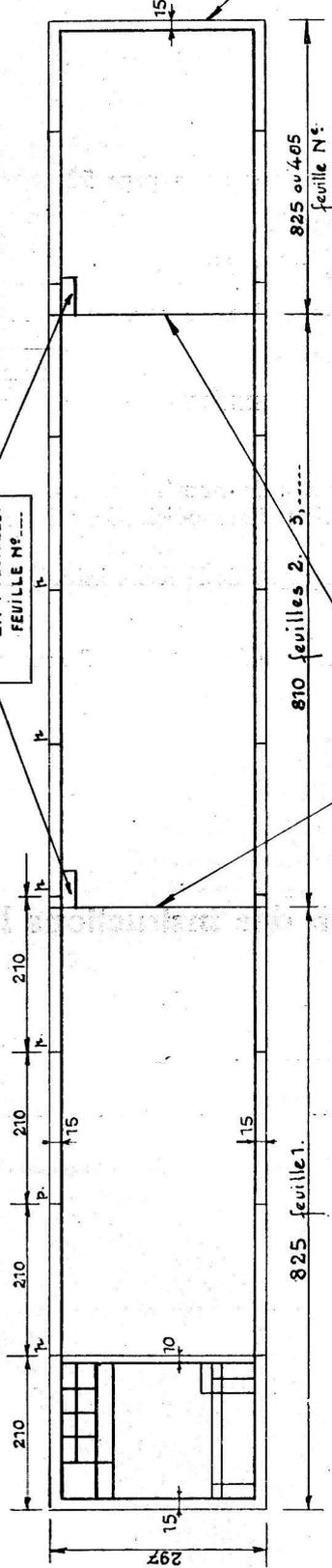
FORMATS ET DISPOSITION DES PLANS SCHEMATIQUES DE SIGNALISATION.

P.S.S. 94.1945. M.
EN 4 FEUILLES.
FEUILLE N°.....

π = traits de pliage.

Traits de coupe.

Bord du papier calque.



A. Formats et disposition des plans schématiques de signalisation.

PRESCRIPTIONS.

1. Utiliser du papier calque blanc.
2. Hauteur : 297 ou 420 mm.
3. Longueur : indéterminée, d'une seule pièce.
4. Titre : conforme au modèle représenté à la page 51.
5. Indiquer à l'encre les traits de coupe, selon les indications de la page 52.
6. Respecter strictement les dimensions reprises à la page 52.
7. Faire parvenir le calque *non découpé* à l'imprimerie qui le découpera.
8. Chaque feuille, sauf celle portant le titre, doit indiquer, dans le coin supérieur gauche :
 - a) le numéro du plan schématique de signalisation;
 - b) le nombre de feuilles;
 - c) le numéro de la feuille.

EXEMPLE : —→

P.S.S. $\frac{94}{1}$, 1945 M, E.S. EN 4 FEUILLES. FEUILLE N°

9. Le numéro du P.S.S. est établi sous forme de fraction : le numérateur représente le numéro de la ligne et le dénominateur le numéro de la publication des modifications intervenues dans l'année en cours.
Le numéro du P.S.S. est suivi du millésime, accompagné de la lettre initiale du groupe.
Les P.S.S. sont pliés suivant le format A4.

REMARQUE : Il est recommandé d'utiliser de préférence le format de 297 mm. de hauteur, ce qui facilite la manipulation des plans et leur classement.

**

B. Plan général pour la rédaction des instructions locales.

Ligne n°

Gare de

Instruction locale mise en vigueur le

1. Régime de la voie.
2. Rôle et organisation du poste.
3. Service normal des trains, y compris garages.
4. Manœuvres, Raccordements, Passages à niveau.
5. Entretien des appareils et des locaux.
6. Perturbations atmosphériques. — Incendie.
7. Déangements.
8. Divers.
9. Inventaire des annexes.

